



MASTER URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Spécialité Aménagement et Collectivités

Territoriales (ACT) – (finalité professionnelle)

www.univ-rennes2.fr

Place du Recteur

Henri Le Moal

CS 24 307

35 043 Rennes Cedex

Responsable de la mention : Hélène BAILLEUL

Responsable de la spécialité : Hélène BAILLEUL

La spécialité **Aménagement et Collectivités territoriales (ACT)** du Master « Urbanisme et aménagement » recherche un équilibre entre le pôle Aménagement/Urbanisme et le pôle Administration Economique et Sociale (Droit, Economie, Gestion, Sociologie). Cette diversité se retrouve au niveau des enseignements et de l'équipe pédagogique qui est issue de deux structures de recherche rennaises : le laboratoire **Espaces et sociétés** (géographie, aménagement, sociologie) et le laboratoire **CIAPHS** (économie, sociologie, droit, gestion). L'équipe pédagogique s'appuie également sur des membres du **Centre de Recherches Européennes** et du **Centre d'Excellence Jean Monnet** de Rennes.

Le master ACT, qui existe depuis plus de 20 ans, entretient des relations étroites avec un **réseau de professionnels** qui contribuent activement à la formation des étudiants (conférences, visites, commandes d'atelier, stages). Un des avantages du master ACT est de totaliser un nombre conséquent d'anciens diplômés (plus de 300). Il apparaît ainsi très lié au monde des collectivités territoriales.

La formation du master ACT est labellisée par l'APERAU (Association pour l'Enseignement et la Recherche en Aménagement et Urbanisme), branche française de l'association internationale AESOP. Plus localement, il s'inscrit dans les activités de l'**Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Rennes** (<http://www.iaur.fr>).

Objectifs de la formation

La spécialité ACT forme des professionnels de l'aménagement (chargés d'étude, chargés de développement local, chargés de mission, chargés d'opération) amenés à travailler dans différentes collectivités territoriales ou à leur côté (Régions, collectivités locales, EPCI, Pays, Agences d'urbanisme, CAUE, SEM, bureaux d'étude...). Il permet aux étudiants d'acquérir des **connaissances et compétences** dans les domaines suivants :

- Développement territorial (diagnostic des territoires, analyse paysagère, analyse des trajectoires, prospective, développement économique, développement social, transport, habitat, développement rural)
- Planification territoriale (conduite de projets de territoires : SCOT, PLUi, contrats de pays, schémas régionaux, PCET...)
- Culture des collectivités et de leur contexte juridique (droit des collectivités, sociologie politique, droit de l'environnement, droit du contentieux, instruments de l'action de l'UE dans les territoires)

Le master ACT met également l'accent sur les **méthodes**. C'est pourquoi les savoirs fondamentaux sont complétés par des outils méthodologiques très diversifiés de l'aménagement et du développement territorial :

- Méthodes d'analyse territoriale : SIG, statistiques, méthodes d'enquête...
- Savoirs professionnels : finances locales, gestion de projet, réponse à appels d'offre, préparation au concours d'attaché territorial...

L'occasion est donnée aux étudiants d'appliquer leurs connaissances et de produire par eux-mêmes des travaux par une **mise en situation professionnelle** systématique :

- En master 1 : à l'occasion de travaux de terrain, encadrés par le professionnel associé au master, d'ateliers ou de travaux de groupes liés aux enseignements, d'un stage (conseillé).
- En master 2 : à l'occasion d'un atelier commandité par un organisme (Région, services de l'état, EPCI, entreprises privées, bureaux d'étude) et d'un stage de fin d'étude (obligatoire).

Un **voyage d'étude** dans une ville étrangère est prévu dans le cursus du master 2 (les années passées : Berlin, Leipzig, Stockholm, Istanbul, Sarajevo...)

Compétences visées

Le master ACT forme des professionnels de l'Aménagement aptes à **concevoir, piloter des projets et des politiques territoriales** variées (habitat, transport, développement rural, paysage...) en France ou à l'étranger.

- Observation et évaluation :

Montage et animation d'un observatoire territorial, prospective, évaluation d'une politique ou d'une opération

- Projet de territoire :

Périmètre, diagnostic, cartographie, priorités stratégiques, conception et programmation, financement, animation de la coopération territoriale

- Développement local :

Agriculture, tourisme, programmation d'équipements sportif, culturel ou commercial, animation

- Environnement :

Etude paysagère d'une opération, énergies et développement local, politiques climatiques

- Préparation de la planification urbaine :

Schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme, cartes communales

- Habitat :

Etudes et opérations de mise en œuvre de la politique de l'habitat, montage d'opérations de renouvellement urbain, montage de dossiers de ZAC ou de lotissement

Stages

M1 :

- stage conseillé

- objectifs de ce stage : valorisation et prise en compte pour l'entrée en M2 de toute activité professionnelle ou bénévole auprès d'une collectivité territoriale, d'un EPCI, d'un bureau d'étude, d'une entreprise ou d'une association orientée vers les questions d'aménagement et de développement territorial.

- durée : pas de durée prescrite, peut se dérouler à l'étranger

- période : à partir du mois de mai (fin des cours)

M2 :

- stage obligatoire

- objectifs de ce stage : le stage fait l'objet d'un accord, conclu par convention, entre le lieu d'accueil (services déconcentré de l'Etat, collectivité territoriale, EPCI, bureau d'études, association, entreprises...), et l'Université et doit aboutir à la réalisation d'une commande originale, confiée explicitement à l'étudiant, sur une problématique d'aménagement ou de développement territorial.

- durée : au minimum 4 mois, peut se dérouler à l'étranger

- période : à partir du 20 avril (fin des cours).

- compétences visées : conception et pilotage de projets, analyse de politiques publiques, évaluation, diagnostic...

Exemples de stages

- **Commune** : diagnostic préalable à l'Agenda 21, diagnostic des entrées de ville, étude comparative, révision du règlement local de publicité

- **Pays** : diagnostic et prospective sur les mobilités, évaluation du programme européen LEADER, étude pour la mise en œuvre du volet santé d'un PCET

- **Communauté d'agglomération** : mise en compatibilité des PLU avec le Grenelle 2 (volet énergétique), étude pour la mise en place de nouveaux outils de mixité sociale, élaboration d'un premier Plan de Déplacement Inter-Entreprises, réalisation d'un atlas des friches mutables

- **Syndicat mixte** : stratégie pour résorber les zones blanches, développement économique et numérique, desserte en TC d'un aéroport, mise en place d'un système de billettique pour les usagers des TC

- **Communauté de communes** : transfert de la compétence voirie, diagnostic touristique, stratégie de développement économique

- **Conseil Général** : mise en place d'une politique d'ingénierie territoriale, suivi et évaluation des contrats d'objectifs

- **Conseil Régional** : stratégie pour les zones d'activité, évaluation de l'offre TER et de la convention avec la SNCF, analyse comparative de la place de l'agriculture dans les SCOT, diagnostic des dynamiques territoriales des Iles du Ponant, étude sur la dévitalisation des villes moyennes de Bretagne, évaluation de la politique régionale sur les boucles énergétiques locales

- **Bureau d'Etude** : prise en compte de la « Trame Verte Bleue » dans les projets d'extension urbaine, stratégie de mise en œuvre du BIMBY avec les communes, montage et suivi de projets urbains (ZAC)

- **Etablissement Public Foncier** : Analyse des prescriptions en termes de logements dans les SCOT et les PLH bretons, évaluation de l'avancement des conventions avec les communes

- **Agence d'Urbanisme** : Bilan de la concertation du projet urbain du Blosne, réflexion pour un PLU participatif

Débouchés

Les anciens étudiants du master sont aujourd'hui **en poste dans des institutions variées** :

- Collectivités territoriales (Communes, EPCI, Départements, Régions) : études urbaines, documents de planification (SCoT, PLU), urbanisme réglementaire, programmes européens (LEADER), développement local, accompagnement des collectivités

- Pays : direction, chargé de mission

- Bureaux d'études : chargé de mission, étude et missions opérationnelles, assistance à maîtrise d'ouvrage.

- Agences d'urbanisme : chargé d'études socio-économiques.

- Sociétés d'économie mixte, promoteurs ou sociétés HLM, syndicats mixtes : chargé d'opération habitat ou transport.

Admission

🔗 Formation initiale :

Le master ACT est ouvert en faisant acte de candidature, dans la limite des capacités d'accueil, aux **titulaires d'une licence** de Géographie, d'Aménagement ou d'AES (filière ACT). Les étudiants diplômés d'autres licences (Economie, Droit, Sociologie, Histoire, Environnement, Sciences de la vie et de la terre, d'un diplôme d'ingénieur en Agronomie, d'un diplôme d'architecte, d'un IEP, d'un diplôme de paysagiste) pourront être acceptés sur dossier de validation, examiné par une commission pédagogique.

🔗 Formation continue (types de publics) :

Le master est ouvert aux étudiants en formation continue (pour tout ou partie du cursus et en application des procédures VAE et VAP). Les professionnels accueillis en reprise d'études exercent dans des **bureaux d'études, collectivités** ou **institutions** travaillant dans le champ de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'architecture. Des **élus** peuvent également se porter candidats en validation des acquis de l'expérience.

Modalités d'admission en Master 1

► Conditions d'admission :

Les candidat(e)s titulaires d'une licence générale de Géographie-Aménagement (parcours Géographie ou parcours Aménagement ou parcours Environnement) sont admis de droit en Master 1.

Le/la candidat(e) qui ne possède pas le titre requis pour accéder directement au niveau de formation demandé peut être admis(e) par **validation des acquis - VAP85** (Décret n° 85-906 du 23 août 1985) dispositif propre à l'enseignement supérieur.

Le dossier de validation est examiné par une commission pédagogique.

Les études, les expériences professionnelles ou les acquis personnels peuvent être validés en vue de l'accès aux différents niveaux des formations post baccalauréat dispensées par un établissement d'enseignement supérieur qui accorde la validation, conduisant à la délivrance d'un diplôme national ou d'un titre dont l'obtention est réglementée par l'Etat.

Pour les admissions en M1 veuillez consulter l'adresse suivante :

<http://www.univ-rennes2.fr/suio-ip/formations-geographie-amenagement-universite-rennes-2>

et

inscription.scsociales@univ-rennes2.fr

Modalités d'admission en Master 2

► Conditions d'admission :

L'admission en deuxième année du master ACT est subordonnée à l'obtention d'un Master 1 ou au bénéfice de la validation d'un niveau reconnu équivalent.

L'admission comporte deux phases :

- *Phase d'admissibilité sur dossier* : le dossier de candidature comporte un CV, une lettre de motivation, un document détaillant le projet professionnel, une copie des diplômes et un relevé de notes du master 1 et de licence.

- *Phase d'admission* : audition devant un jury composé de membres de l'équipe pédagogique.

➔ Effectifs : (moyenne)

- 1^{ère} année : **35** étudiants, dont 2 en formation continue

- 2^{ème} année : **22** étudiants, dont 2 en formation continue

Contacts

Secrétariat du master :

Monsieur Lionel Le Pape / lionel.lepape@univ-rennes2.fr / 02 99 14 18 36

Campus Villejean / Bâtiment A - bureau A227 / Place du Recteur Henri Le Moal / CS 24307 / 35 043 RENNES Cedex

Direction du master ACT :

Hélène BAILLEUL / helene.bailleul@univ-rennes2.fr / 02 99 14 18 70

🔗 Calendrier et procédures de candidature et d'inscription:

Vous trouverez les informations sur notre site à l'adresse suivante :

<http://www.univ-rennes2.fr/devu/inscription>

Contenu de la formation

MASTER 1

Semestre 1

Approches territoriales 1 (tronc commun) - 48h (6 ECTS)

- Action et acteurs en aménagement et géographie / 12h CM
- Analyse spatiale /12h CM
- L'espace dans les sciences humaines, sociales et environnementales/ 12h CM
- Vulnérabilité Risque Durabilité/ 12h CM

Outils méthodologiques 1 (tronc commun) - 72h (7 ECTS)

- Projet SIG / 24h (6h CM + 18h TD)
- Statistiques Tests Régression/ 24h (6h CM + 18h TD)
- Image spatiale des territoires 24h (6h CM + 18h TD)

Spécialisation 1 : Cadre juridique, économique, social et financier de l'urbanisme – 96h (10 ECTS)

- Economie de l'aménagement / 12h CM
- Droit administratif des biens / 12h CM
- Habitat social /12 CM
- Patrimoine urbain et aménagement / 12h CM
- Droit de l'urbanisme / 18h CM
- Finances locales (niveau 1) / 12h CM + 6h TD
- Enjeux urbanistiques dans les villes contemporaines / 12h CM

Spécialisation 2 : Collectivités 1 - 37h (7 ECTS)

- Droit de l'Intercommunalité / 12h TD
- Approche appliquée des documents stratégiques d'aménagement /6 HTD
- Travaux de terrain et projet /12 HTD
- Elaboration du projet professionnel /3 HTD
- Conférences / interview d'élus / 4HTD

Semestre 2

Approches territoriales 2 (tronc commun) - 48h (5 ECTS)

- Paysages et aménagement / 12h CM
- Espaces ruraux et politiques de développement / 12h CM
- Transports Mobilité, Réseaux / 12 CM
- Bien-être et territoires / 12h CM

Outils méthodologiques 2 (tronc commun) - 48h (6 ECTS)

- Base de données / 24h (6h CM + 18h TD)
- Techniques d'enquête / 24h (6h CM + 18h TD)

Spécialisation 3 : Espaces publics, enjeux urbains et sociaux - 42h (7 ECTS)

- Ségrégation et enjeux sociaux / 12h CM
- Diagnostic territorial (Professionnels de l'aménagement) / 18h TD
- Architecture et image de la ville / 12h CM

Spécialisation 4 : Collectivités 2 - 45h (7 ECTS)

- Sociologie du pouvoir local / 12h CM
- Politiques de l'Union européenne et territoires (Chaire Jean Monnet) / 12h CM
- Préparation à la note de synthèse (niveau 1) / 9h TD
- Travaux de terrain et projet (suite) / 9h TD

Langue 12h TD (5 ECTS)

Anglais professionnel : aménagement et urbanisme

MASTER 2

Semestre 3

« Approches internationales des stratégies territoriales » (tronc commun) 36 h (6 ECTS).

- Prospective territoriale dans l'Union européenne (Chaire Jean Monnet) 12h/CM.
- Le défi du renouvellement urbain dans l'Union Européenne (Chaire Jean Monnet) / 12 h CM
- Dynamiques urbaines : perspectives internationales/ 12 h CM

Spécialisation 5 : Politiques d'aménagement 1 - 78 h (9 ECTS)

- Droit de l'environnement / 18h CM
- Economie du développement durable / 12h CM
- Les politiques d'aménagement en France et en région (Séminaire) / 12h CM
- Territoires et cohésion sociale / 12h CM
- L'aménagement des campagnes, entre développement et solidarités / 12 h CM
- Services publics urbains et organisation des territoires / 12 h CM

Spécialisation 6 : Le projet territorial 1- 57 h (7 ECTS)

- Management de projet / 12 h TD
- Etudes de cas / 20 h TD
- Travaux pratiques de terrain / 25 h TD

Spécialisation 7 : La commande territoriale 1- 54 h (8 ECTS)

- Atelier professionnel / 42 h (6h CM + 36h TD)

Chaque année, des sujets d'atelier sont négociés avec diverses collectivités territoriales ou partenaires privés. Ces ateliers font l'objet de conventions signées entre l'Université Rennes 2 et le maître d'ouvrage commanditaire. Les travaux demandés aux étudiants ont pour but de les placer en position de répondre à une commande réelle, sur une problématique d'aménagement.

- Outils méthodologiques / 9 h TD
- Préparation à la recherche d'emploi / 3 h TD

Semestre 4

Spécialisation 8 : Politiques d'aménagement 2- 60 h (7 ECTS)

- Aménagement urbain / 12h CM
- Les paysages : évaluation et suivi par les observatoires photographiques / 6h CM
- Finances locales (niveau 2) / 12h CM
- Droit du contentieux des collectivités territoriales / 6h CM
- Montage juridique d'une opération de construction / 12h CM
- Instruments juridiques de l'aménagement du territoire de l'Union européenne (Chaire Jean Monnet) / 12h CM

Spécialisation 9 : Le projet territorial 2 - 55h (3 ECTS)

- Séminaires avec professeurs invités internationaux / 6h TD
- Conférences de professionnels (mutualisées avec la mention Aménagement et Urbanisme) / 24h TD
- Travaux pratiques de terrain et voyage d'étude / 25 h TP

Pour mémoire, les voyages précédents ont concerné : Sarajevo, Istanbul, Berlin et Leipzig, Stockholm, Montréal et Ottawa, Copenhague, Freiburg, Bâle et Mulhouse, La Moravie, la Bohême et Prague.

Spécialisation La commande territoriale 2 - 44h (6 ECTS)

- Atelier professionnel / 36h TD
- Préparation à la note de synthèse (niveau 2) / 6h TD
- Préparation au stage et mémoire / 2h TD.

Spécialisation Stage et mémoire 24h (14 ECTS)

Service universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SUIO-IP)

Université Rennes 2 - Campus Villejean - Place du Recteur Henri Le Moal - CS 24 307 – 35 043 Rennes cedex
Tél : 02.99.14.13.91 ou 13.87 / Courriel : r2suiio@univ-rennes2.fr